

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 29 avril 2024, à dix-huit heures à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Israël Bouchard, Viviane de Bock et Bernard Duchesne et François Fournier, tous conseillers(ères) formant quorum.

Absents : Catherine Coulombe et Jacques Bouchard

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Caractérisation écologique rue du Quai – Mandat
- 4- Demande de subvention au volet II (commémoration communautaire) du programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine de Patrimoine canadien
- 5- Période de questions du public
- 6- Levée de la séance

Rés.280424

1.- Ouverture de la séance

Il est proposé par Viviane de Bock et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la séance extraordinaire soit ouverte.

ADOPTÉE

Rés.290424

2.- Ordre du jour

Il est proposé par Viviane de Bock et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que présenté et modifié.

ADOPTÉE

Rés.300424

3- Caractérisation écologique rue du Quai – Mandat

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François veut développer les infrastructures municipales dans la rue du Quai afin de pouvoir desservir les habitations à prix modiques prévues en 2024-2025;

Attendu que la municipalité travail actuellement avec Tétra Tech afin de réaliser les plans et devis nécessaires à l'avancement du projet;

Attendu que le projet d'infrastructures nécessite une caractérisation du milieu écologique car étant situé près d'un cours d'eau;

Attendu que la municipalité a fait appel à divers entreprises spécialisées dans le domaine afin d'obtenir des offres de services pour le mandat de caractérisation;

Attendu que trois (3) entreprises ont proposées leur service;

Attendu que Gestizone a fait la proposition la plus basse à 4 500 \$, plus les taxes applicables;

Attendu que cette proposition est conforme au devis selon les professionnels de Tétra Tech;

En conséquence, il est proposé par Israël Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil mandate Gestizone pour la réalisation de l'étude de caractérisation écologique du projet de la rue du Quai, pour une somme ne dépassant pas 4 500 \$, plus les taxes applicables;

Que le compte 02 32000 411 soit diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.310424

4- Demande de subvention au volet II (commémoration communautaire) du programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine de Patrimoine canadien

Attendu que le 28 mai 1675, Monseigneur-de-Laval concédait à Claude Bouchard, natif de Saint-Côme-de-Vair en France, *une terre de 12 arpents de front à prendre au premier ruisseau proche de la rivière du Sot*, à Petite-Rivière-Saint-François ;

Attendu que Claude Bouchard s'installait en permanence sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François avec Louise Gasnier, son épouse, il y aura, l'an prochain, 350 ans ;

Attendu que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François entend tenir en 2025 des festivités pour célébrer le 350^e anniversaire de l'installation permanente des premiers pionniers sur son territoire ;

Attendu que la Municipalité a développé son programme d'activités de commémoration du mercredi 28 mai 2025 (jour de la prise de possession de sa terre par Claude Bouchard) au samedi 15 novembre 2025 (au terme de la 50^{ième} édition du festival de l'Anguille) ;

Attendu que les prestations de citoyen(ne)s de Petite-Rivière-Saint-François, la mise en valeur du patrimoine local, la participation bénévole et communautaire, la réconciliation en lien avec l'occupation amérindienne antérieure à l'arrivée de Claude Bouchard et de Louise Gasnier, ainsi que la diversité humaine qui soutient la nouvelle économie de Petite-Rivière-Saint-François sont au cœur du programme des activités de commémoration ;

Attendu son budget prévisionnel de 138 000 \$ pour la préparation et la tenue de l'ensemble des activités et des événements de commémoration du 350^e anniversaire de Petite-Rivière-Saint-François;

Attendu que la Municipalité entend contribuer financièrement à la hauteur de 34 500 \$ (25 % du budget prévisionnel des activités et des événements de commémoration du 350^e);

Attendu que la Municipalité prévoit aussi récolter une somme de 34 500 \$ en revenus d'activités payantes durant l'année 2025, en contributions de partenaires et en commandites de l'entreprise privée;

Attendu les objectifs et les critères d'admissibilité du volet II (commémorations communautaires) du programme de *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine* de patrimoine canadien;

En conséquence, il est proposé par Viviane de Bock, et résolu à

l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité dépose une demande de subvention à la hauteur de 69 000 \$, soit 50% du budget prévisionnel des activités et événements de commémoration du 350^e, au volet de commémorations communautaires du programme de *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine* de Patrimoine canadien;

Que le directeur général, monsieur Stéphane Simard, soit autoriser à déposer d'ici le 30 avril 2024 une demande de subvention au volet (II) de commémoration communautaire de ce programme de Développement des communautés;

Que les festivités du 350^e anniversaire de l'arrivée des premiers pionniers à Petite-Rivière-Saint-François soient annoncées et mises en valeur sur le site Web de la Municipalité dès le mardi 28 mai 2024 (un an avant la date anniversaire de l'arrivée de Claude Bouchard et de son épouse Louise Gasnier) ;

Que cette annonce en primeur sur le site Web de la Municipalité soit coordonnée avec le dévoilement d'un logo et avec le lancement du plan de commandite pour récolter des fonds de partenaires régionaux et des entreprises privées qui seront destinés au financement des diverses activités et événements de commémoration du 350^e anniversaire au cours de l'année 2025.

ADOPTÉE

5- Questions du public

Rés.320424

7- Levée de l'assemblée

À dix-huit heure quinze (18h15), la séance extraordinaire est levée sur proposition François Fournier et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d.g. & gref-trés.